



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des écoles de danse en période de crise sanitaire

Question orale n° 1405

Texte de la question

Mme Mireille Robert interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports, sur la situation actuelle des écoles de danse pendant la crise sanitaire. En effet, depuis le premier confinement, les écoles de danse ont dû fermer, rembourser leurs adhérents, tout en payant leurs charges grâce au fonds de solidarité. Beaucoup de clubs, associations et écoles rencontrent donc d'importantes difficultés financières depuis le début de la crise. De plus, ce FDS est provisoire et l'année 2021 une année de perdue. Le ministère de la culture assimile désormais la danse aux autres activités physiques et sportives. Pourtant, l'enseignement artistique est peu mentionné dans les discours gouvernementaux, alors qu'il touche 6 millions de Français. Ces écoles de danse ne souhaitant pas être oubliées, elle voudrait, par conséquent, savoir quels dispositifs sont prévus pour qu'elles survivent financièrement jusqu'à septembre 2021. Elle lui demande quelles propositions sont suggérées pour relancer la pratique des activités sportives et culturelles, et enfin pourquoi ne pas proposer la danse dans le pass culture ou un éventuel pass sport.

Texte de la réponse

ÉCOLES DE DANSE ET CRISE SANITAIRE

M. le président. La parole est à Mme Mireille Robert, pour exposer sa question, n° 1405, relative aux écoles de danse et à la crise sanitaire.

Mme Mireille Robert. Depuis le 17 février et la parution du décret no 2021-173, tous les cours de danse pour les enfants amateurs, jusque-là autorisés, sont interdits. L'interdiction vaut pour tous les types de structures et tous les styles de danse. En revanche, les cours destinés aux professionnels ou organisés dans le cadre d'une formation professionnalisante restent autorisés.

Je ne reviendrai pas sur l'activité en elle-même : prise de Français, elle concerne 6 millions de personnes, et nous en connaissons les qualités – elle sollicite le corps dans sa globalité, stimule le cerveau, rend joyeux et crée du lien social. Je ne m'étendrai pas non plus sur votre choix de fermer les cours de danse : nous connaissons la gravité de la covid-19, et nous savons qu'il fallait tester, alerter et protéger.

Toutefois, les écoles de danse rencontrent de réelles difficultés financières. Grâce au fonds de solidarité, elles ont pu faire face à leurs charges jusqu'à présent, et attendent désormais un texte relatif à la reprise de leur activité. Mais cette reprise sera difficile, car les familles hésiteront à inscrire leurs enfants pour un trimestre ; or une réduction drastique du nombre de danseurs aurait des répercussions financières importantes.

Le Président de la République a annoncé un déconfinement en quatre étapes. Quand les écoles de danse rouvriront-elles, madame la ministre ? Quelles sont vos propositions pour relancer la pratique des activités sportives et culturelles, notamment de la danse ? Quels dispositifs sont prévus pour soutenir financièrement les

écoles de danse jusqu'en septembre ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la culture, que je suis heureux de saluer.

Mme Roselyne Bachelot, ministre de la culture. L'enseignement de la danse constitue un enjeu majeur, et les parlementaires de tous bords ont été nombreux à m'interpeller, ces dernières semaines, sur la situation de ce secteur. Je veux vous redire l'attachement du ministère de la culture à la danse : c'est une pratique culturelle et artistique, et je sais le rôle qu'elle joue dans de nombreux territoires ; elle est d'ailleurs très souvent le premier accès à la culture pour les jeunes.

Les écoles de danse ne sont pas oubliées ; des échanges ont encore eu lieu, très récemment, avec leurs différents représentants. Elles ont été affectées par la crise sanitaire, comme l'ensemble des structures d'enseignement artistique, et par des mesures de fermeture administrative visant à limiter la propagation du virus. Cependant, le Président de la République a donné des perspectives de reprise la semaine dernière.

Les écoles qui ne relèvent pas d'une habilitation ou d'une reconnaissance du ministère de la culture peuvent bénéficier du dispositif d'activité partielle et du fonds de solidarité. Je reste pleinement mobilisée pour que ces aides soient prolongées et adaptées aussi longtemps que nécessaire pour les secteurs culturels dont l'activité est limitée ou à l'arrêt, même en raison de la crise sanitaire. Par ailleurs, nous avons fait évoluer le pass culture, destiné aux jeunes de 18 ans, afin qu'il valorise la pratique de la danse. Cet outil, qui sera très prochainement généralisé, accordera une large part aux pratiques artistiques et culturelles ; il constituera également un instrument de relance de la culture dans les territoires, pour inciter les jeunes à fréquenter massivement les lieux culturels qui font toute la richesse de notre pays.

Au-delà, je resterai particulièrement attentive, dans les semaines et les mois à venir, à la situation du secteur de la danse, en développant également tous les leviers pouvant encourager les pratiques amateurs.

Je rappellerai, pour finir, le calendrier auquel pourront se conformer les établissements recevant du public (ERP) de types R ou L, c'est-à-dire les lieux d'enseignement de la danse et les conservatoires : à partir du 19 mai, l'enseignement pourra bien évidemment s'y poursuivre pour les mineurs seuls, comme actuellement ; le 9 juin, la danse sans contact sera ouverte aux élèves majeurs ; le 1er juillet, enfin, la danse, y compris avec contact, sera ouverte à tous les types d'élèves.

M. le président. La parole est à Mme Mireille Robert.

Mme Mireille Robert. Je suis heureuse de vous voir parfaitement rétablie. Je vous remercie de ces réponses rassurantes pour les écoles de danse et tous les sportifs. Nous attendons le pass culture avec grande impatience.

Données clés

Auteur : [Mme Mireille Robert](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1405

Rubrique : Enseignements artistiques

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 avril 2021](#)

Réponse publiée le : 9 juin 2021, page 4693

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [27 avril 2021](#)